

DE VOUS A NOUS

journal d'information
aux adhérents
de l'association
agapam



L'euro, ce n'est pas si compliqué !

DE VOUS
A NOUS,

l'euro
ne changera rien
entre
agapam
et ses adhérents

Depuis le 1^{er} janvier 1999,
6,55957 francs font 1 euro. Un taux de conversion
que nous connaissons bientôt tous par cœur.
Dans ce dossier, quelques "tuyaux" ...
et une certitude : entre vous et nous,
l'euro ne changera rien.

Pages 2, 3 et 4

L'euro en quelques étapes

de juillet à octobre 2001

Bascule progressive de tous les comptes bancaires en euros (chéquiers euro distribués).

à partir du 1^{er} décembre 2001

Alimentation des commerçants en liquidités euro : fonds de caisse de 640 pièces pour une valeur de 222 euros (ils ne les utilisent pas encore).

à partir de la mi-décembre 2001

Sachets "premiers euros" en pièces, disponibles pour le public à la banque ou à la Poste, pour une valeur de 100 francs (utilisables à partir du 1^{er} janvier 2002).

1^{er} janvier 2002

Généralisation de l'euro :

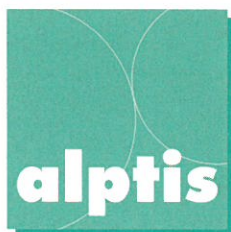
- paiement par chèque, prélèvement, carte ou virement, uniquement en euros.
 - paiement en espèces dans les magasins (en euros ou en francs).
- Les guichets automatiques ne distribuent que des billets euro. Nous pouvons échanger nos francs contre des euros.

17 février 2002 minuit

Le franc est retiré. Il n'a plus cours légal. Tout paiement se fait désormais en euros.

Jusqu'au 30 juin 2002

Nous pouvons continuer à échanger des francs en euros dans les banques commerciales. Au-delà de cette date, l'échange reste possible auprès de la Banque de France pendant 3 ans pour les pièces et 10 ans pour les billets.



L'euro, ce n'est pas si



Lexique

Double circulation : elle commence le 1^{er} janvier 2002, début du cours légal des billets et des pièces en euros ; elle s'achève le 17 février 2002, fin du cours légal du franc. Dans l'intervalle, billets et pièces en euros sont mis en circulation en parallèle des billets et pièces en francs qui sont peu à peu retirés. Par contre, à compter du 1^{er} janvier 2002, il ne sera plus possible d'établir des chèques en francs. La monnaie scripturale sera uniquement en euros.

Euro et cent : 1 euro est divisé en 100 cents. Comme en francs, les montants s'expriment en euro avec 2 chiffres après la virgule (exemple : 2,58 euros). On écrit un "euro, des euros" et un "cent, des cents". En France, nous appellerons le cent "euro-centime", puis "centime" lorsqu'il n'y aura plus de risque de confusion avec l'ancienne monnaie.

Monnaie scripturale : chèques, cartes bancaires, virements et prélèvements.

Monnaie fiduciaire : pièces et billets.

Zone euro ou euroland : ce sont les 12 pays qui passent à l'euro fin 2001 : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal. A partir du 1^{er} janvier 2002, les frais de change entre ces pays devraient disparaître. Rappelons que 3 pays de l'Union Européenne ne participent pas à la zone euro : le Danemark, le Royaume-Uni et la Suède.

Convertir et arrondir

La règle est simple

Le taux de conversion entre l'euro et le franc a été fixé de manière irrévocable le 31 décembre 1998. Il comporte 6 chiffres et ne doit absolument pas être arrondi. On arrondit seulement le résultat de la conversion selon le principe suivant :

- si le 3^{ème} chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit au "cent" inférieur,
- s'il est supérieur ou égal à 5, on arrondit au "cent" supérieur.

120 francs deviennent 120 : 6,55957 = **18,293882** soit **18,29 euros**

480 francs deviennent 480 : 6,55957 = **73,175528** soit **73,18 euros**

1 849 francs deviennent 1 849 : 6,55957 = **281,87823** soit **281,88 euros**

"De tête" ...

Pour une approximation rapide,

du franc à l'euro :

ajouter sa moitié au montant en francs et diviser la somme par 10.

exemple : 30 francs

30 : 2 = 15

30 + 15 = 45

45 : 10 = 4,5 euros (le calcul exact donne 4,57 €)

de l'euro au franc :

multiplier le montant en euros par 10 et ôter le tiers du résultat.

exemple : 4,5 euros

4,5 x 10 = 45

45 : 3 = 15

45 - 15 = 30 francs (29,52 F exactement).

A propos des chèques...

2 chèquiers sur 1 compte, c'est possible

Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte-chèques euro pour obtenir un chéquier en euros. A partir d'un compte franc, on peut payer avec un chéquier franc et un chéquier euro. Les banques gèrent sans frais les conversions. Si vous disposez d'un chéquier euro, vous pouvez d'ores et déjà l'utiliser.

2 monnaies sur 1 chèque, ce n'est pas possible

En revanche, il est indispensable d'avoir un chéquier euro pour établir un chèque dans cette monnaie. De la même façon, le chéquier franc ne peut délivrer que des francs. Les erreurs de libellé (écrire en euros sur un chéquier franc et inversement) entraîneront généralement le refus du chèque. Mais il peut être accepté et sa remise à l'encaissement entraînera alors des frais bancaires.

D'une monnaie à l'autre

Au sein de la zone euro, pour convertir une monnaie dans une autre, il faut obligatoirement passer par l'euro.

Exemple : quelle est la valeur, en francs, de **500 marks allemands** ?

➡ **mark vers euro** : on divise le montant en marks par le taux de conversion euro/mark, soit 500 : 1,95583 = 255,64594 euros

➡ **euro vers franc** : on multiplie le montant en euros par le taux de conversion euro/franc, soit 255,64594 x 6,55957 = 1676,9274 francs

➡ **arrondi** : 500 marks valent **1 676,93 francs**

compliqué !

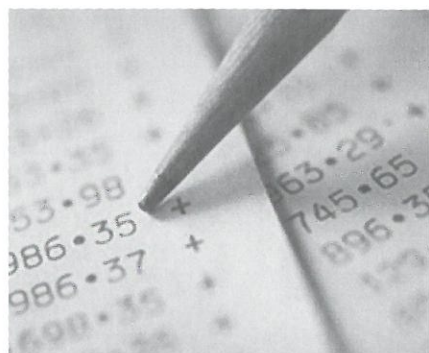
L'euro sonnante et trébuchant

7 billets

Ils sont de couleurs et de tailles différentes (du plus petit au plus grand dans l'ordre croissant des valeurs). Le recto présente une porte ou une fenêtre (symbole d'ouverture) et le verso un pont (symbole de communication). Aucun monument national n'est reconnaissable. Sur les 3 plus grosses coupures, un relief facilite la reconnaissance tactile.

8 pièces

Les pièces comportent une face européenne commune et une face nationale. La version française est identifiable aux initiales "RF". Avec la tête de Marianne pour les trois plus petites (1, 2 et 5 cents), la semeuse pour celles de 10, 20 et 50 cents, et l'arbre dans un hexagone pour les pièces de 1 et 2 euros. Ces deux dernières sont bicolores (comme nos pièces de 10 francs).



1 cent
environ 6,50 centimes



20 cents
environ 1,30 franc



2 euros
environ 13,10 francs



5 euros (32,80 francs)



100 euros (environ 656 francs)



500 euros (environ 3 280 francs)

Comment l'écrire :

1 €

1 EURO

1 EUR

Côté entreprises

Affichage des prix

Le double affichage des prix est facultatif mais recommandé. S'il est utilisé alors que l'entreprise n'accepte pas encore les euros, il faut indiquer qu'il l'est à titre informatif.

Clients

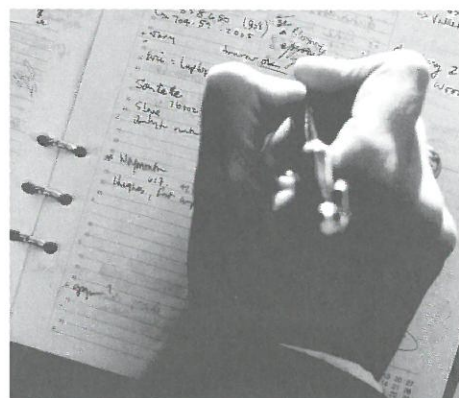
Depuis le 1^{er} janvier 1999, les agents économiques peuvent utiliser le franc ou l'euro. Jusqu'au 31 décembre 2001, passer à l'euro avec un client nécessite son accord.

Factures

Les factures se composent souvent de plusieurs éléments. Si l'on convertit la facture ligne à ligne, ou produit par produit, le jeu de l'arrondi risque de modifier sensiblement le "net à payer". Il est donc recommandé de convertir la somme finale plutôt que chacun des éléments.

Contrats

Les contrats signés avant le 31 décembre 2001 peuvent être libellés en francs ou en euros. Au 1^{er} janvier 2002, les contrats émis antérieurement seront convertis automatiquement. Emprunts, contrats de travail, d'assurance, commercial ou financier... leur continuité est assurée. Le passage à l'euro ne peut être l'occasion d'une rupture de contrat.



L'euro, agapam et vous...

15 jours de transition

Le 17 décembre prochain, agapam passe à l'euro.

Nous avons choisi cette date pour tenir compte des différentes dates de basculement à l'euro des co-auteurs du remboursement, qui s'échelonneront du 3 septembre à la fin de l'année 2001.

De plus, la date du 17 décembre nous permettra de basculer en toute sécurité et d'émettre les appels de cotisations de fin décembre en euros.

Néanmoins, pour vous permettre de vous familiariser avec l'euro, nos avis et relevés comportent dès aujourd'hui, le double affichage des montants en francs et en euros.

A compter du 17 décembre 2001, nos remboursements vous seront adressés en euros. Avant cette date, ces sommes continuent à vous parvenir en francs et seront converties sans frais par votre banque si vous disposez déjà d'un compte en euros.

Pour le règlement des cotisations, nous acceptons d'ores et déjà et jusqu'au



31 décembre 2001, les paiements en francs et en euros, par chèque ou virement. A partir du 1^{er} janvier 2002, ces moyens de paiements devront obligatoirement être libellés en euros.

Nos prélèvements s'effectuent en francs jusqu'au 17 décembre 2001. Au-delà, ils seront libellés en euros.

Vous pouvez nous adresser un mandat moyennant le versement d'espèces en francs jusqu'au 17 février 2002. Au-delà, il conviendra de vous munir d'espèces euros.

L'euro ne change rien à vos contrats d'assurance

Le strict principe général de continuité des contrats s'applique. Vous n'aurez pas de démarche particulière à faire envers nous, pas de courrier ni de validation d'aucune sorte. Les contrats suivront l'évolution normale que vous avez toujours connue.

Les petits écarts "normaux" du système

Ils sont issus du "jeu des arrondis" qui apparaît lorsqu'on retraduit en franc un montant précédemment converti du franc à l'euro.

Exemple d'une paire de lunettes à 3 000 F :

→ Conversion du prix en euros
3 000 F / 6,55957 = 457,34705 €, arrondi : 457,35 €

→ Reconversion de ce prix euro en francs
457,35 € x 6,55957 = 3 000,0193 F, arrondi : 3 000,02 F

Nous sommes passés de 3 000 à 3 000,02 F. Ces écarts n'excéderont jamais 3 centimes, en plus ou en moins par rapport à la somme initiale. Ils concerneront inévitablement les nombreux aller-retour de conversion que nous rencontrerons jusqu'à ce que toutes

les organisations qui travaillent ensemble raisonnent en euros.

D'autre part, nous opérerons les conversions par décompte, comme il est conseillé de le faire pour les factures, et non ligne par ligne, pour limiter les risques d'écart dus aux arrondis.

Un décompte vous a échappé...

Nous sommes le 1^{er} février 2002 et vous trouvez, dans vos papiers, un décompte de Sécurité sociale... en francs pour des soins datant du 15 septembre 2001 ! Pas d'inquiétude, agapam accepte de traiter les décomptes pendant les 6 mois qui suivent la date des soins pour lesquels ils ont été établis. Le fait qu'ils soient en francs ne change rien. Vous recevrez simplement un remboursement en euros.

Pour en savoir plus

Ministère des Finances :

0 800 01 2002 (n°vert, appel gratuit)
<http://www.euro.gouv.fr>

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

<http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/euro2/index.htm>

Banque de France :

http://www.banque-france.fr/fr/euro_pt/home.htm

L'Association française de banque :

<http://www.afb.fr/rubeuro.htm>

La Commission des opérations de bourse :

<http://www.cob.fr/frset.asp?rbrq=euro>

Le Centre d'information Sources d'Europe :

<http://www.info-europe.fr>

L'union européenne :

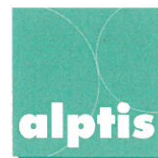
<http://www.europa.eu.int/euro>

Banque centrale européenne :

<http://www.ecb.int>

Minitel : 3615 euro2002 (0,37 F TTC/minute)

Pensez aussi à votre banquier, votre expert-comptable, aux Chambres de commerce et d'industrie, aux Chambres de métiers.



agapam (association générale aveyronnaise de prévoyance et d'assurance maladie)
17, boulevard de la République
12000 Rodez

Directeur de la publication :
Huguette Houpert

Comité de rédaction : Bruno Chaigne,
Christine Dumollard, Philippe Jarry

Conception : Oko
Réalisation : longueur d'Onde
ISSN : en cours

Les informations données dans ce journal ne sont pas contractuelles.